



Assemblée générale

Distr. générale
22 juin 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux : élection d'un membre de la Cour internationale de Justice

Note du Secrétaire général

1. Par une lettre datée du 12 juin 2001, dont une copie certifiée conforme a été adressée au Secrétaire général sous couvert d'une lettre datée du 14 juin 2001 émanant du Président de la Cour internationale de Justice (CIJ), Mohammed Bedjaoui, juge et ancien Président, a informé le Président de la Cour, en application du paragraphe 4 de l'article 13 du Statut de cette dernière, de sa démission de membre de la Cour, qui prendra effet le 30 septembre 2001. Un siège sera donc vacant à la Cour le 30 septembre 2001.
2. Le juge et ancien Président Bedjaoui avait été élu membre de la Cour le 19 mars 1982 et réélu le 6 février 1988, puis le 6 février 1997. Il a été Président de la Chambre créée pour statuer sur l'affaire du différend frontalier opposant le Burkina Faso et le Mali (1983-1987), et Président de la Cour de 1994 à 1997.
3. Le Conseil de sécurité a été informé de cette vacance à la Cour par une lettre datée du 19 juin 2001.
4. La liste préliminaire des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale (A/56/50) ne comporte pas de question relative à l'élection de membres de la Cour internationale de Justice. Le Secrétaire général juge donc nécessaire d'inclure dans l'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, en vertu de l'article 13 g) du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, au titre du point 15 (« Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux ») un alinéa intitulé « Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice ».